



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1752

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux situés 25 rue Roger Radisson à Lyon 5ème au profit de l'ALPARA

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1752 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX SITUES 25 RUE ROGER RADISSON A LYON 5EME AU PROFIT DE L'ALPARA (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>ème</sup>.

L'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne (ALPARA) œuvre depuis 1977 pour le bénéfice de l'archéologie régionale.

Elle met à disposition des archéologues des régions Rhône-Alpes et Auvergne des moyens destinés à faciliter la réalisation et la valorisation des opérations archéologiques, notamment en éditant et diffusant les publications des DARA (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne), collection d'envergure nationale.

Elle s'investit également dans l'encadrement de bénévoles, la participation à des chantiers et l'organisation d'expositions et de manifestations à destination du grand public, en collaboration étroite avec les professionnels concernés.

L'ALPARA est par ailleurs un partenaire régulier du service archéologique municipal de la Ville de Lyon à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre ses activités culturelles et éditoriales, la Ville de Lyon met à sa disposition les locaux du 25 rue Roger Radisson dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à l'association et reconduire la mise à disposition à titre gracieux de ces locaux.

La valorisation de cette mise à disposition est estimée à 8 060 €/an.

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de l'association, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'occupation du domaine privé entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA, pour la mise à disposition d'un local situé 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>ème</sup>, à titre gracieux et pour une durée de deux ans.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (ALPARA), concernant les locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>ème</sup>, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET